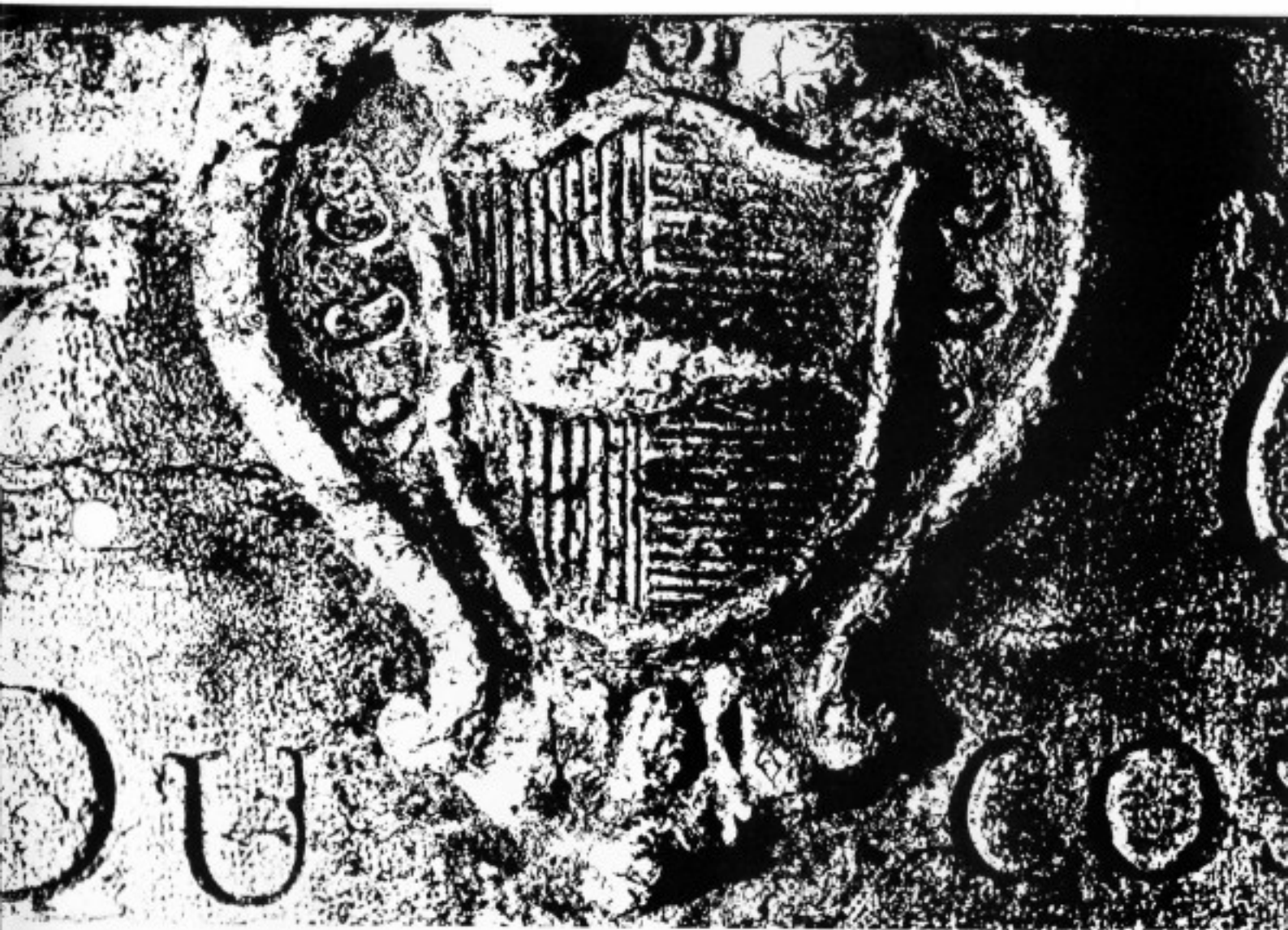


# PRO— NOVIODUNO



juillet 1969

Membre de Civitas Nostra

Pour toutes vos opérations bancaires

adressez-vous  
aux établissements  
spécialisés de la place

**Banque Cantonale Vaudoise**

**Caisse d'Epargne de Nyon**

**Crédit Foncier Vaudois**

**Société de Banque Suisse**

**Union de Banques Suisses**

**Union Vaudoise du Crédit**

NYON

# PRO — NOVIODUNO

## SOMMAIRE

Notre souci d'animation

Collaboration des artistes pour le  
nouveau collège secondaire

La ville ancienne face à l'avenir

Civitas Nostra : Le Congrès de Fribourg

Plus de Fr. 205 000.— pour une peinture  
du château de Nyon

Echo de notre sortie de printemps

Un grand merci à nos généreux  
donateurs

**BULLETIN No 2 JUILLET 1969**



Retenez la vie et souvenez-vous du passé  
Pour vos photos, adressez-vous à

**Photo-Ciné Ed. Berger**

Grand choix d'appareils, caméras,  
projecteurs, etc.

# Notre souci d'animation

Notre assemblée générale 69 a eu lieu. Une photo de l'assemblée, parue dans la presse locale, indique une assistance honorable... sans plus! Une photo qui ne saurait exprimer son aphonie. Trop peu de réactions sur des problèmes importants.

•

Une réunion internationale — celle de Civitas Nostra — à Fribourg, ayant pour thème: «Pourquoi des quartiers anciens?». Quelques éminents architectes étrangers faisant part de leur expérience: quatre Nyonnais pour les entendre!

•

La société protectrice des animaux claironne le nombre de ses adhérents qui est, en effet, remarquable tandis que nous plafonnons aux 400 cotisants. Est-ce donc que le visage séculaire de notre cité a moins d'importance que celui d'un brave toutou périssable?

•

Et les voitures continuent à se prélasser sur les promenades interdites à la circulation; elles stationnent toujours sur nos places étroites, masquant de belles façades et autres arcades; les enseignes dites lumineuses dont le mérite est exclusivement publicitaire continuent à déparer la Grand-Rue et les stations d'essence refusées par un Conseil unanime dressent leur devanture de kermesse à l'entrée de la ville... pour toujours!

•

Il est temps que notre population exprime son opinion: veut-elle ou non participer à cette sauvegarde du passé et contribuer à un aménagement

harmonieux de la cité? Est-elle d'accord de confier à notre Association le soin de s'en préoccuper et de la représenter auprès de nos Autorités? Reconnaissons que certains milieux — comme les commerçants — en prennent conscience. C'est en liaison avec eux que notre enquête va être lancée cet automne. Souhaitons encore qu'on se donne la peine de répondre au questionnaire! Une animation appelle le dialogue.

•

Tout un secteur de l'urbanisation semble ne préoccuper personne: celui de l'aménagement artistique de nos places et parcs. Les seules fontaines du XVIII<sup>e</sup> siècle nous séduisent certes... pour autant qu'on ne les «peinturlure» pas outrageusement. En fait de sculptures, nous devons nous contenter de quelques bustes plus ou moins réussis. Certes, le nouveau Collège sera paré de quelques œuvres d'artistes contemporains: nous nous réjouissons d'en apprécier l'effet. Mais dans le parc de Bourg-de-Rive, tout au long du quai, sur nos places de la «Ville haute», ne serait-il pas plaisant d'habiller leur verdure ou d'animer ces espaces fermés («la qualité de l'espace construit» — comme le dit justement le rapport Lasserre). Il faut nous engager dans la voie des réalisations artistiques, comme nous nous mettons enfin à l'équipement sportif. Le pour-cent prévu dans tout devis de construction pour un bâtiment officiel devrait être généralisé. Il faut constituer un «Fonds des Arts». Il serait géré par la Municipalité qui, elle-même, pourrait s'entourer d'une commission ad hoc composée d'esthètes au goût éprouvé et chargée de commander les œuvres adéquates à

des artistes de renom. La Municipalité et notre futur et nouvel urbaniste trouveraient dans le cercle des « noviodunistes » des supporters enthousiastes, des propagandistes efficaces s'ils s'engageaient dans de telles voies.

« Qui dit progrès, dit forces jeunes

pour les réaliser » proclamait notre rapport annuel. Il constatait le vent de contestation soufflant sur le comité de Pro Novioduno. Une prochaine Table Ronde sera l'affaire des jeunes. Nous comptons sur eux pour « vivifier une sève harmonieuse au cœur de notre ville ».

**Dr B. Glasson**

## **Collaboration des artistes pour le nouveau collège secondaire**

L'élément artistique est important dans la conception d'une œuvre architecturale. Les autorités communales de Nyon l'ont fort bien compris en donnant suite aux suggestions de l'architecte. Suivant les recommandations des pouvoirs publics du canton, il est en effet d'usage actuellement qu'une somme soit consacrée aux travaux d'artistes pouvant s'intégrer à tout édifice public à construire. La Commune a donc décidé de mettre à disposition de ces œuvres une somme d'environ cent mille francs.

Un jury a été constitué dans le but bien déterminé de mettre sur pied un programme d'une part, ensuite d'organiser un concours restreint entre artistes invités.

C'est ainsi que durant l'année 1966 le jury, présidé par M. J. MONNIER, directeur de l'école des Beaux-Arts de Lausanne, a pu remplir totalement sa mission en désignant à la Municipalité les lauréats appelés à une collaboration. De l'avis même du jury, c'était la première fois que des artistes venaient participer et collaborer dès le début des études d'architecture à un ensemble scolaire dans le canton de Vaud.

Précisons brièvement l'éventail de la contribution des différents artistes mandatés pour le collège :

M. F. MULLER, sculpteur à Joux-tens, fut le premier à intervenir en cours de la construction du gros œuvre déjà. Il s'est en effet occupé de donner un aspect vivant au mur de fond du hall principal de l'école. Dès le sous-sol, ce mur frontal de l'escalier a été en quelque sorte malaxé dans un coffrage étudié par l'artiste. Les éléments non-figuratifs très vigoureux sont à l'échelle du hall et aussi en fonction du grand escalier mis en évidence. M. MULLER a été chargé d'exécuter également par la même technique la structuration artistique du mur principal du foyer à l'Aula.

M. E. CHAPALLAZ, céramiste à Duillier, fera cet été un panneau de 6 m<sup>2</sup> environ intégré extérieurement à l'entrée de l'Aula sous le préau couvert. D'une venue particulièrement lumineuse et vivante, ces éléments de céramique seront certainement au goût de la gente estudiantine généralement sensible à la couleur et au contraste.

M. W. BODJOL exécute actuellement un vitrail pour le foyer au



premier étage de l'Aula. Par un procédé nouveau, cet artiste apportera tout l'attrait de sa création que chacun saura apprécier. Rappelons que M. BODJOL est un enfant de Nyon établi à Genève.

Aux abords des bâtiments, dans le préau principal, il sera édifié une sculpture non-figurative due à M. A. LASSERRE de Lausanne. Il s'agira d'une construction de rhomboèdres équilibrés savamment sur un axe vertical, d'une hauteur de 8 m environ. Qu'est-ce qu'un rhomboèdre? Certains vous diront simplement que c'est un volume prismatique vu en perspective. La position de ces élé-

ments sera organisée de façon à obliger le spectateur à regarder en se déplaçant sous des angles différents. Cette œuvre est actuellement en montage avec la collaboration des usines métallurgiques de Chippis-Aluminium.

En conclusion, nous pouvons nous réjouir, je crois, de la participation des artistes pour compléter la création lyrique de cette œuvre. Nous espérons qu'elle obtiendra l'accord de tous les jeunes et moins jeunes qui auront à fréquenter ou à visiter le nouveau collège, et aussi que cette expérience de collaboration harmonieuse fera «Ecole»!

**J.-H. Guignard**

## **La ville ancienne face à l'avenir**

Il nous paraît intéressant, et dans le cadre du bulletin, de présenter aux lecteurs le point 3 du rapport de l'architecte urbaniste de Nyon.

Ce rapport présenté par M. Lasserre est le développement de quelques idées sur l'aménagement de Nyon, idées résultant de 15 mois d'activité dans la commune. Cet extrait est présenté intégralement, sans modifications, et malheureusement sans commentaire, M. Lasserre ayant quitté notre commune au mois d'avril.

### **3. La ville ancienne**

3.1 Ce qui fait à mon sens le charme des villes anciennes, et en particulier celui du centre historique de Nyon, ce sont beaucoup moins les détails architecturaux de telle ou telle construction, fonction de l'époque qui l'a vue s'ériger, mais l'effet de surprise que constitue précisément la multitude des expressions architecturales des constructions et les volumes qu'elles créent par leur diversité, que ce soient des places, des rues

ou ruelles ou même des ensembles de toitures sur lesquels le regard plonge depuis les remarquables points de vue, attrait touristique non négligeable de Nyon.

3.2 Le problème qui se pose donc est celui de rendre compatibles les transformations et reconstructions d'immeubles vétustes ou dont les conditions minimales d'hygiène ne sont plus respectées, avec le site, le milieu dans lequel elles s'inscrivent et d'éviter qu'elles

en rompent l'harmonie ou que, tel un corps étranger, elles créent une ordonnance nouvelle, souvent arbitraire.

3.3 C'est, je le crains, ce que pourrait être le résultat de l'application stricte de la réglementation actuelle qui risque de conduire à l'uniformisation extrêmement regrettable des volumes construits dans la zone urbaine de l'ancienne ville en tuant par là même ce qui fait son charme et son caractère.

3.4 A ces remarques s'ajoutent celles relatives à la vie socio-économique de cette zone, laquelle, selon l'interprétation de notre juriste-conseil, est à vocation résidentielle à l'exclusion d'activités de type industriel. Du point de vue historique, il est clair que cette interprétation restrictive n'est pas fondée et que ce qui, outre ses qualités architecturales, rend cette zone vivante, c'est précisément la multitude des activités qui s'y déroulent. On constate dans la vieille ville de Genève combien l'occupation toujours plus grande d'anciennes constructions par des locaux administratifs (fussent-ils publics) a un effet nuisible sur l'homogénéité et la vie de ce secteur de la vieille ville et que passé 18 heures, une partie en devient irrémédiablement morte.

3.5 Oui, l'ancienne ville est principalement destinée à la résidence et je pense que dès le moment où des mesures sensibles (construction de nouvelles artères détournant la circulation principale en dehors de son périmètre, construction et aménagement de places de stationnement publiques et privées et limitation au droit de circuler et de stationner) auront été prises, ce sera une zone recherchée; mais, l'exclusive dans un sens comme dans l'autre est

nuisible à la régénération et à la revalorisation de l'ancienne ville.

3.6 S'il est nécessaire de concevoir dans les zones suburbaines des ensembles homogènes et cohérents dans leur conception et dans leur mode d'utilisation, à plus forte raison cette ligne de conduite est-elle indispensable dans la zone urbaine de l'ancienne ville, là où par ailleurs les parcelles sont souvent exiguës impliquant leur regroupement et l'aménagement d'îlots plutôt qu'une reconstruction tranche par tranche. C'est donc dans la vieille ville tout particulièrement que doivent être étudiés avec soin, compte tenu du site et de son caractère, des plans d'extension partiels, ceux-ci ne pouvant d'ailleurs s'appuyer que sur une bonne connaissance de l'utilisation actuelle du sol, des conditions d'hygiène et de salubrité, ainsi que de l'état des constructions existantes, enfin de la vie socio-économique qui s'y déroule. Est-il abusif d'admettre que ce qui fait le charme et le caractère de la zone de l'ancienne ville soit d'intérêt public et que dès lors on prenne les mesures nécessaires à sa sauvegarde?

3.7 S'il est souhaitable que les propriétaires fonciers et les promoteurs prennent l'initiative de l'étude de plans de quartier dans les zones d'expansion de l'agglomération, c'est en revanche à l'autorité qu'incombe le soin de mener les études des plans d'extension partiels de la zone de l'ancienne ville, ceci en raison de la complexité des problèmes et le nombre des propriétaires intéressés.

Une ligne de conduite pourrait être définie ainsi:

réduire éventuellement le périmètre de la zone de l'ancienne ville, mais être sensiblement plus sévère notamment en ce qui concerne

ASSIETTE DU JOUR  
SERVICE A LA CARTE  
PATISSERIE - CONFISERIE

Snack-Restaurant de la Gare

Ch. **Guillot**

Même maison :  
TEA-ROOM DU PORT

QUALITÉ TRADITION

**Suaro**  
VINS FINS  
NYON

Votre journal  
régional  
d'information

**JOURNAL de NYON**  
et Feuille d'Avis de La Côte

Pour tout ce qui touche l'électricité



**F. Huber**

Nyon  
2, Grand-Rue      Téléphone 61 22 21





HORLOGERIE  
BIJOUTERIE  
ORFÈVRERIE  
OPTIQUE

*E. Jaques*

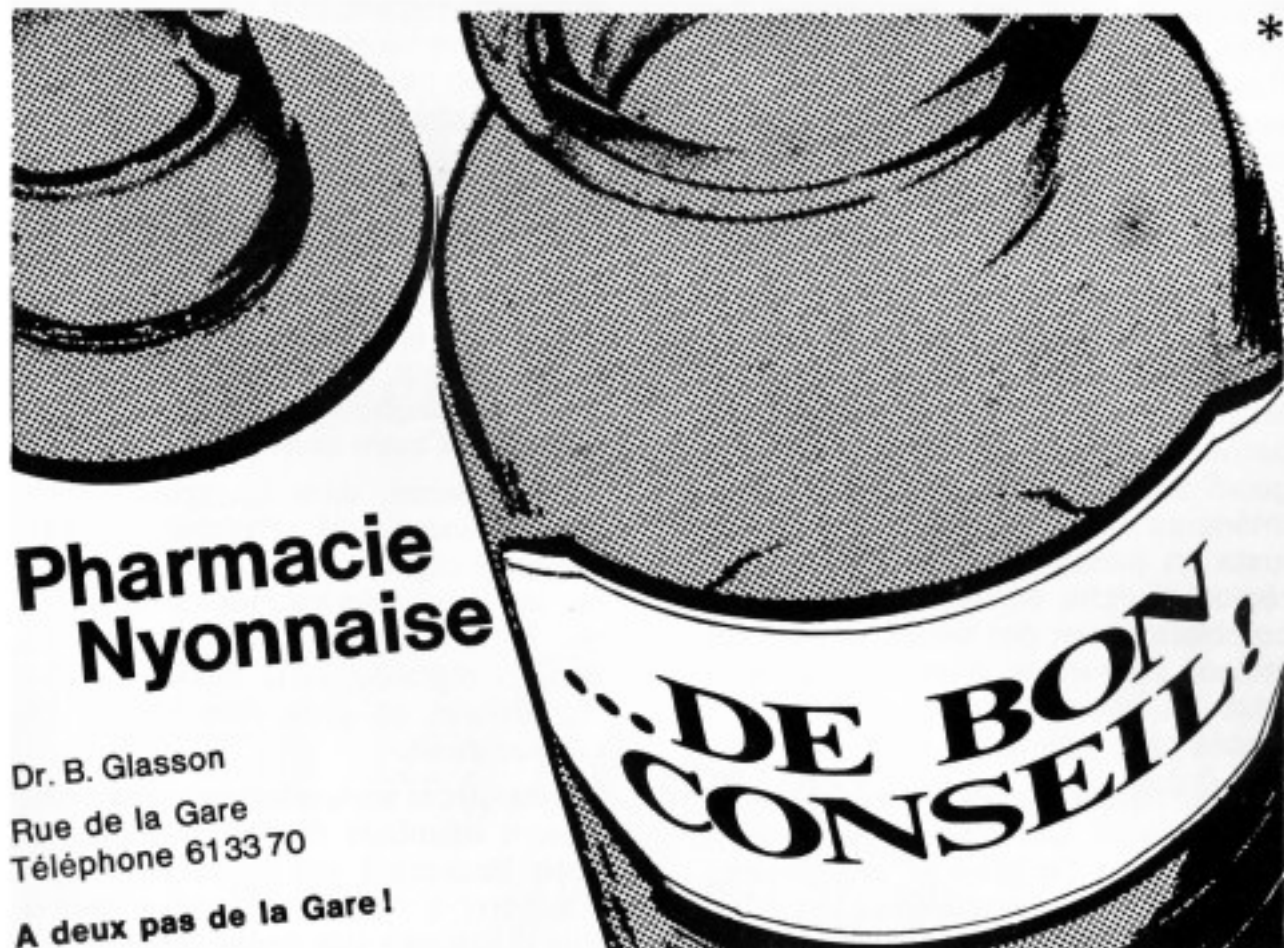
34, rue St-Jean Nyon

**Berlie & Mottier - Nyon**

16, rue St-Jean - Téléphone 61 26 38



**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION** en gros, au détail  
**BOIS** en panneaux d'origine, en panneaux sur mesure



**Pharmacie  
Nyonnaise**

Dr. B. Glasson  
Rue de la Gare  
Téléphone 613370  
A deux pas de la Gare!

**DE BON  
CONSEIL!**

\*

- a) les revêtements extérieurs des constructions et la gamme des teintes recommandées
- b) les enseignes lumineuses dont il serait extrêmement souhaitable de réserver l'usage aux seules raisons sociales, d'en limiter la disposition au rez-de-chaussée et au bandeau entre le 1<sup>er</sup> et le rez et d'en interdire la disposition perpendiculaire à la façade des immeubles.

Suppression du règlement actuel autorisant de manière uniforme 3 étages sur rez ou 2 étages sur rez + 1 comble à la Mansard et subordonner toutes constructions, reconstructions ou transformations projetées, modifiant le volume actuel des bâtiments, à l'étude de plans d'extension partiels îlot par îlot. En revanche, assouplissement de la réglementation en vue de permettre l'utilisation plus rationnelle des volumes construits existants, sous réserve bien entendu du respect du site.

Une attention spéciale devra être vouée aux projets à l'étude dans les secteurs visibles tant de la place que de la terrasse du châ-

teau, notamment les terrains situés entre les constructions bordant le côté nord de la rue de la Colombe et la Vy-Creuse, voire même le vallon de l'Asse.

Les possibilités d'utilisation des constructions doivent être extrêmement variées dans la vieille ville, mais il convient d'éviter celles des activités artisanales et industrielles engendrant des inconvénients pour le voisinage.

On y favorisera de préférence des constructions résidentielles pour personnes seules (jeunes ou vieilles) ou couples sans enfants (étant donné la difficulté qu'il y a d'y trouver des terrains ouverts pour les places de jeux), pensions et foyers de jeunes, meublés et tourisme de caractère sédentaire, hôtels familiaux, commerces et industries compatibles avec l'habitat, activités culturelles, etc.

Toute initiative visant à revaloriser l'ancienne ville, à l'animer et à y conserver un cadre de vie agréable sera accueillie avec le meilleur esprit de collaboration.

Assainissement progressif des arrière-cours, suppression de stations-service, etc.

## Civitas Nostra: Le Congrès de Fribourg

On comprendra qu'il est impossible de faire, en quelques lignes, la synthèse de l'intense travail qu'ont effectué en trois jours les 150 participants (provenant de 27 villes réparties dans huit pays, dont le Canada, le Liban et la Tchécoslovaquie) au Congrès organisé par Civitas Nostra à Fribourg.

Disons simplement que si des conclusions précises n'ont pas été

apportées — elles ne le pouvaient pour un si vaste domaine — du moins des données essentielles ont été établies pour un travail futur.

Des quartiers anciens, pour quoi faire? «Pour nous permettre à nous, les hommes, de garder, de retrouver l'équilibre ou d'y tendre» a dit Régis Neyret, président de la fédération. Car ces quartiers sont encore un cadre

de vie possible, ils peuvent aider à l'épanouissement de l'homme. Mais il ne faut pas bloquer toute évolution et mettre ces quartiers en état d'hibernation, pense le professeur Corboz de Montréal. Il faut donc établir une notion d'équilibre quadripartite entre les habitants, les associations de sauvegarde, les pouvoirs publics, les architectes et les spécialistes (sociologues, urbanistes). M. Caillot, directeur de l'institut Economie et Humanisme de Lyon, souligne que lorsqu'intervient l'élément humain les problèmes sont toujours interdépendants et non juxtaposés; on ne les résout pas sans la participation des hommes qui y sont impliqués. En tout état de cause, chacun reconnaît que dans les entreprises de sauvegarde, les hommes

doivent passer avant les pierres afin que celles-ci ne se transforment pas en amas inutiles, en tombeaux.

Ce ne sont là que quelques-unes des lignes générales ressortant des débats et d'études sérieuses et passionnantes qui seront la base dynamique d'une action tendant à empêcher la pétrification et la transformation en musée ou gadgets touristiques des quartiers anciens.

Les jeunes sont venus en nombre, de France surtout (Paris, Lyon, Grenoble) mais également de Genève, Lausanne et Fribourg. Et leur travail n'a pas été moindre en qualité et importance. Ils ont pris part aux dialogues avec autant de vivacité que de bon sens.

**Simone Roget**

**Cette annonce  
annonce  
que nous créons des  
annonces**

**cfk**  
Studio 1027 Lonay ← *publié*  
J. Francfort  
photo → D. Kramer  
Tél. 021 71 25 04

## Plus de Fr. 205 000.— pour une peinture du château de Nyon.

Monsieur Robert Kocher, industriel à Nyon et ami de notre association a eu l'amabilité de nous signaler que :

« Au Palais Galliera, à Paris, lors de la mise du 14 mars dernier, il s'est vendu une toile de Jongkind\* « Vue du château de Nyon » (Suisse), datée de 1875 (33 × 46 cm), pour le prix de Fr. 205 000.—, alors qu'elle avait été mise en vente à Fr. 60 000.—. Si l'on pense, écrit M. Kocher, qu'une peinture de notre château se vend à ce prix, on comprend le zèle que nos Autorités et Pro Novioduno mettent à la conserver. »

Pour l'anecdote et à titre de comparaison je préciserai que nos Autorités achetèrent au XVIII<sup>e</sup> s. le château de Nyon pour quelque Fr. 18 000.— !

**S.R.**



\* Aîné mais contemporain de Van Gogh et de Cézanne, Johann Bartold JONGKIND naquit à Latrop en 1819. Peintre et graveur il fut un des initiateurs de l'impressionnisme. Il est mort en 1891.

## Echo de notre sortie de printemps

Notre sortie du 24 avril devait conduire les 130 participants, enthousiastes et enchantés malgré les caprices du temps, à la découverte des ravissantes églises de Luins, Bursins, Perroy, Aubonne et Féchy, toutes anciennes et charmantes. A Aubonne, nous avons également visité le château et particulièrement la Salle du Tribunal avec son merveilleux et très rare plafond en bois peint (qui date du temps de Tavernier), et la cour que Du Quesne fit construire dans le goût de Versailles. Me Pelichet attira particulièrement l'attention des visiteurs sur les colonnes doriques qui supportent les arcades voûtées du

cloître, puis sur les pierres millièrès qui sont déposées sous les arcades. En fin de journée nous fûmes joyeusement reçus dans les caves du château de M. Bernard Naef où chacun put déguster tout à loisir les excellents crus de 1967 et 1968. Puis ce fut la très sympathique réception organisée à la Salle de commune par le Syndic de Mont-sur-Rolle, M. Sachot et la municipalité. Autour du généreux verre de l'amitié, chacun se félicita de la réussite de cette journée que l'inclemence du temps n'était pas parvenue à ternir.

**Simone Roget**

**Leyduz**

1, rue Nicole  
Téléphone 61 28 36

**Appareilleur  
Installations sanitaires**

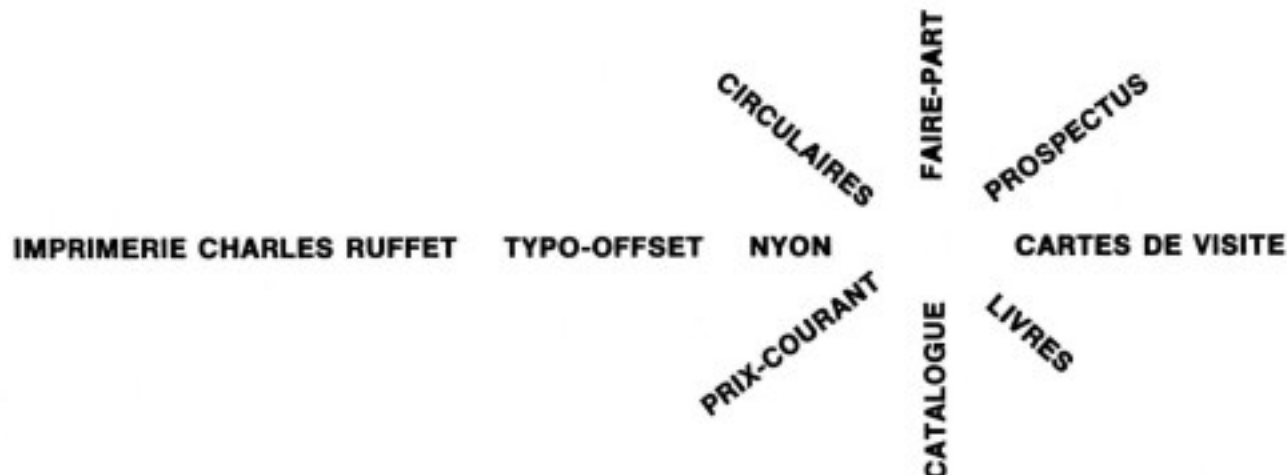


# Un grand merci à nos généreux donateurs

Pour la première fois, nous publions ci-dessous la liste des membres et amis qui, depuis le début de 1969, ont marqué leur intérêt envers notre association en nous faisant des dons aussi généreux qu'appréciés. La place

nous interdit de mentionner les très nombreuses personnes qui nous ont également envoyé des dons appréciés, inférieurs à Fr. 20.—. Que tous soient certains, néanmoins, de notre vive gratitude.

|                            |        |                          |       |
|----------------------------|--------|--------------------------|-------|
| Anonyme                    | 2500.— | M. Alfred Guignard       | 20.—  |
| Anonyme                    | 500.—  | Reymond S.A.             | 50.—  |
| Dr Roger Joris             | 20.—   | M. W. Fischlin           | 20.—  |
| Caisse d'Epargne           | 20.—   | M. Louis Raffini         | 20.—  |
| M. Mats Roos               | 30.—   | M. Hausammann            | 20.—  |
| Hôtel Beau-Rivage,         |        | Kocher & Fils S.A.       | 50.—  |
| M. Schoch                  | 20.—   | M. Lotar Neumann         | 50.—  |
| M <sup>me</sup> Schoeller  | 20.—   | M. Paul Davoine          | 50.—  |
| M <sup>me</sup> J. Cartier | 20.—   | M. J. B. Vink            | 50.—  |
| M. B. Mersman              | 30.—   | M. Gérard E. Gonet       | 20.—  |
| Stellram S.A.              | 50.—   | M. H. Séquin             | 50.—  |
| M. Ed. Leyduz              | 50.—   | M. H. J. Zwahlen-Géréas  | 50.—  |
| M. W. Häne                 | 20.—   | Charcuterie Galé         | 20.—  |
| M. J. H. Guignard          | 20.—   | Dr Tobler                | 20.—  |
| M. Michel Sandoz           | 20.—   | M. O. Steinvorth         | 20.—  |
| M. Ed. H. Fischer          | 50.—   | M. Ch. L. Curtet         | 50.—  |
| M. Gérald Laesser          | 40.—   | Hammel S.A.              | 100.— |
| Chapallaz & Cie            | 20.—   | Sobel Gland              | 20.—  |
| M. Alfred Michaud          | 20.—   | Union Vaudoise de Crédit | 50.—  |
| M. A. Blanc                | 50.—   |                          |       |



# Merfen-<sup>®</sup> Orange

pour la désinfection **indolore**  
des blessures  
coupures et égratignures  
déchirures et brûlures

Merfen-Orange 50 ml Fr. 2.75

**Zyma SA Nyon**



Pâtes de luxe

Teigwaren

# LA CHINOISE

PÂTES SANGAL S. A. • NYON

# PRO— NOVIODUNO

---